

## Transports par câbles et remontées mécaniques

1<sup>ère</sup> session 2025

Le ou la titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « Transports par câbles et remontées mécaniques » (TCRM) est un professionnel polyvalent ou une professionnelle polyvalente qui assure des missions d'exploitation, de maintenance et de montage d'une installation au sein d'une entreprise dans le secteur du transport par câbles et remontées mécaniques dans les domaines skiable et urbain.

Le titulaire de ce diplôme peut travailler sur toute installation de transport par câbles : télésiège, télécabine

- En exploitation, mettre en service l'installation, accueillir et informer les clients, vérifier les titres de transport, faire respecter les consignes de sécurité et surveiller l'acheminement des passagers, intervenir de manière adaptée à la situation, procéder éventuellement aux manœuvres d'évacuation.
- En maintenance : contrôler régulièrement les équipements, identifier les travaux à réaliser, rendre compte de ses observations, effectuer le dépannage, remettre les équipements en service.
- En montage : dresser l'inventaire des éléments à installer, consulter les plans, les notices et les procédures, mettre en place les éléments à l'aide de moyens de levage, assurer leur assemblage et leur fixation (par rivets, vis, boulons, soudure).
- Il ou elle résout des problèmes en sélectionnant et en appliquant des méthodes, outils, matériels et information de base dans ce contexte. Il ou elle travaille en équipe, organise son travail dans cet environnement, adapte les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances.

Les activités correspondantes aux transports par câbles sont souvent saisonnières car liées à l'activité touristique (vacances, neige etc.) sauf pour le transport urbain au rythme plus régulier sur l'année.

Dans tous les cas, le ou la titulaire du CAP « Transports par câbles et remontées mécaniques » devra prendre en compte les exigences de sécurité des usagers, les exigences de santé et de sécurité au travail, les exigences environnementales, les évolutions réglementaires, les évolutions technologiques, les exigences de qualité, les exigences de la relation client.

### ↪ Débouchés

Les perspectives d'évolution sont liées :

- Au potentiel de développement du secteur urbain et des transports valléens ;
- À la numérisation accrue du pilotage de l'installation et de son suivi ;
- Et à la numérisation de la gestion des installations.

Le ou la titulaire du CAP « Transports par câbles et remontées mécaniques » intervient principalement dans des entreprises de :

- Remontées mécaniques sur les domaines skiables ;
- L'exploitation de transport par câble et remontées mécaniques dans le secteur urbain, industriel, touristique hors domaines skiables ;
- Construction, de montage et d'installation de remontées mécaniques

### ↪ Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

### ↪ Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>333h30</b>	<b>312h</b>
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre(c)</b>	<b>87h</b>	<b>78h</b>
<b>Prévention Santé Environnement</b>	<b>43h30</b>	<b>26h</b>
<b>Français, Histoire-Géographie</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Enseignement moral et civique</b>	<b>14h30</b>	<b>13h</b>
<b>Mathématiques – Physique-Chimie</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Langue vivante</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	<b>29</b>	<b>26h</b>
<b>Education physique et sportive</b>	<b>72h30</b>	<b>65h</b>
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation</b>	<b>101h30</b>	<b>91h</b>
<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	<b>6 à 7</b>	<b>6 à 7</b>

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

- **Réaliser**, en prenant en compte les impératifs de sécurité, de rentabilité, de respect de l'environnement, de communication avec les services, les activités suivantes :
- **Participation au montage** : approvisionnement des éléments, assemblage des sous-ensembles, montage.
- **Conduite des installations** : passage des épreuves de conduite organisées par la représentation professionnelle.
- **Maintenance préventive** : réaliser des contrôles méthodiques, rendre compte.
- **Maintenance corrective** : exécuter les réparations, en respectant les règles de sécurité des personnes et des matériels à partir d'une gamme opératoire et de consignes fournies, rendre compte.
- **Amélioration de l'installation** : mettre en œuvre des procédures nouvelles, monter des équipements nouveaux à partir de documents et de consignes fournis.
- **Maîtrise des équipements informatiques** pour l'automatisation de la conduite, l'assistance informatique au diagnostic et à la maintenance, et pour la gestion.

### Blocs de compétences

#### Pôle 1 – EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION

- Préparation de l'installation et de son environnement
- Conduite d'une installation
- Gestion de la relation client
- Conduite de l'installation en mode dégradé

#### Pôle 2 – MAINTENANCE D'UNE INSTALLATION

- Maintenance préventive d'une installation
- Réparation une installation
- Travaux de montage-démontage d'une installation

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié.

Modalités de découverte en milieu professionnel en deux temps :

1er temps : Semaine d'immersion

Domaine skiable : Visite sécurité des installations, en montagne, pratique etc. et/ou initiation au ski, la

Domaine urbain : Découverte techniques, de sécurité la ville, des desmodes sites, etc.

2nd temps Journées verte de découverte

Domaine skiable : Le milieu montagnard (refuge), les équipements techniques d'une station, la station, la voie pastorale, la sécurité en montagne, les installations, etc.

Domaine urbain : Le milieu urbain, les interconnexions, les équipements techniques d'une station, la sécurité, les installations, le réseau urbain.

### Examen

**Enseignement professionnel :**

- Exploitation d'une installation, coeff. 5
- Maintenance d'une installation, coeff. 8, Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis

**Enseignement général :**

- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques et physique- chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff.1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Epreuve facultative : Mobilité

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM.

**Principales poursuites d'études**

- Bac Pro Transports par câbles et remontées mécaniques
- Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Occitanie

**Savoie (73)**

Moûtiers - Lycée polyvalent Ambroise Croizat /

| formation initiale

**A** Formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible



## *En savoir plus*

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 49 05 80 81 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze

04 49 05 80 85- [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel

04 48 18 55 30 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende

04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve

04 48 18 55 60 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Esplanade

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes

04 49 05 80 80 - [ce.0301328f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301328f@ac-montpellier.fr)

Perpignan

04 11 64 23 66- [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas

04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades

04 11 64 23 55 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète

04 67 67 31 00 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse